

## COMITE TECHNIQUE LOCAL 27 AVRIL 2012

### Ordre du jour :

- *Présentation de la campagne IR 2012,*
- *Contrôle sur pièces à distance,*
- *Nouvelles modalités de déclaration et paiement de l'ISF,*
- *Enquête SAGERFIP,*
- *Présentation du tableau de veille sociale,*
- *Questions diverses.*

Le Comité technique de la DDFIP du Finistère s'est réuni le 27 avril 2012 à Quimper, sous la présidence de Véronique PY, Directrice départementale.

### **Présentation de la campagne IR 2012:**

L'Administration a présenté lors de ce CTL les modalités d'organisation de la campagne déclarative 2012. Les déclarations 2042 arrivent déjà chez les contribuables et leur acheminement sera terminé d'ici le 9 mai prochain.

La date limite de dépôt est fixée au 31 mai 2012 pour les déclarations papier et au 14 juin pour les télédéclarants.

Compte tenu de l'obligation de réserve en période d'élection, l'Administration n'organisera pas de conférence de presse sur le sujet.

Le dispositif d'accueil s'articulera dans le cadre du guichet fiscal unique entre les SIP et les Trésoreries de proximité. Des permanences sont prévues sur certains sites extérieurs, le dispositif n'est pas encore finalisé.

Des pools téléphoniques seront mis en place à Brest, Morlaix, Quimper et Quimperlé pour décharger les secteurs d'assiette.

La dotation d'auxiliaires est reconduite en 2012 sur l'ensemble des SIP, ainsi que l'enveloppe d'indemnités des personnels chargés de l'information du public (2972 €).

Un dispositif de formation est prévu à destination des agents des SIP et de ceux des Trésoreries en charge de l'accueil fiscal.

Certaines nouveautés législatives devraient susciter des interrogations de la part des contribuables à l'occasion de la campagne de réception ou de celle des avis d'imposition :

- La déclaration commune pour les usagers mariés / pacsés dans l'année,
- Le gel des barèmes de l'impôt,
- La non revalorisation des barèmes kilométriques.

Sur le plan des nouveautés organisationnelles, il faut noter la déclaration de l'ISF désormais à faire en même temps que l'IR, et la création d'un service dit « télécourrier » censé permettre aux télédéclarants de corriger directement leur déclaration en ligne s'ils ont constaté une erreur ou une omission après réception de leur avis.

**Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, cette campagne 2012 s'annonce dans un contexte d'emplois toujours plus contraint avec une montée en puissance de l'accueil physique, phénomène lié notamment à l'instabilité du contexte économique et social actuel mais aussi à l'instabilité de la législation fiscale.**

**Dans la mesure où tous les services travaillent à flux tendus, la capacité de renfort aussi bien sur l'accueil que sur les pools téléphoniques, risque d'être nettement amoindri par l'insuffisance de moyens.**

**Concernant les auxiliaires et leur soutien aux services pendant la campagne, nous avons pris acte de la position de la Directrice qui a clairement indiqué qu'ils ne devaient pas être associés à la saisie des déclarations.**

**Nous saurons à l'occasion rappeler cet engagement, car les années précédentes cette règle n'était pas systématiquement appliquée dans les services**

Sur le site du SIP de Carhaix confronté à un problème d'effectif majeur, l'Administration a même reconnu ne pas avoir encore trouvé la solution de renfort susceptible de rassurer les collègues alors que la campagne a déjà commencé...

Tout en indiquant assumer cette diminution de moyens, la Présidente admet qu'il faudra adapter au mieux le dispositif de renfort en fonction de l'existant.

Nous lui avons indiqué qu'en la matière, ce sont les agents qui assument comme toujours sur le terrain, qui plus est sans reconnaissance financière, puisque la dotation indemnitaire pour cette campagne est comme l'année dernière dérisoire. Pour FO DGFIP ce contexte renforce l'inquiétude des agents qui se demandent s'ils pourront encore accomplir leurs missions correctement.

Pour pallier au sous effectif chronique l'Administration est sans cesse à la recherche de nouveaux modes d'organisation.

C'est à nouveau le cas cette année avec la possibilité pour les télédéclarants de corriger jusqu'au 31 novembre 2012 leur déclaration en ligne.

Ce dispositif a suscité de nombreuses questions lors de ce CTL, notamment la question de savoir si le contrôle pourra s'exercer lorsque les corrections se traduisant par une diminution d'IR auront généré des dégrèvements automatiques.

La Direction n'a pu répondre à nos interrogations dans la mesure où la note DG sur le sujet ne sortira que le 26 juillet 2012. Une fois de plus l'Administration innove sans prendre le recul nécessaire pour prévoir les conséquences de ses réformes !

Pour 2014/2015 l'administration annonce la généralisation de la numérisation des déclarations de revenus. Une phase de test concerne déjà deux départements en 2012 et 50 autres en 2013.

Pour FO DGFIP, sous couvert de modernisation, ce processus industriel risque fort d'impacter encore plus durement les emplois. Il soulève également la question des missions et l'évolution de la qualification des agents dans les SIP.

#### **Contrôle sur pièces (CSP) à distance :**

L'Administration a présenté le dispositif de contrôle sur pièces à distance consistant à faire faire une partie du CSP des SIP-SIE de Carhaix, Châteaulin, Douarnenez et Quimperlé par les SIP de Brest, Morlaix et Quimper à partir de listes SIRIUS des Particuliers.

Selon l'Administration il s'agit d'un CSP « d'initiative » en accord avec le SIP local, la Directrice indique également qu'il ne s'agit pas d'effectuer des transferts automatiques sur des listes prédéterminées.

Toujours pour la Directrice ce dispositif n'est pas une réforme de structure mais une organisation pragmatique susceptible de s'adapter à la réalité des emplois qui sont en quantité insuffisantes sur tous les sites pour assurer notamment la mission du CSP complexe.

Pour FO DGFIP, même si la Direction refuse de parler de réforme de structure, il n'en demeure pas moins que cette réorganisation s'inscrit dans un processus de spécialisations et de regroupement de l'exercice des missions en raison de la fragilité des structures de proximité.

Lorsque dans un SIP-SIE à l'occasion d'une mutation on ne remplace par l'emploi d'un agent muté, on crée inévitablement les conditions du transfert de la mission CSP.

Il est facile pour l'Administration d'indiquer que les chefs de services voire les agents soulignent leur incapacité à poursuivre la mission dès lors que les moyens n'existent plus pour l'exercer correctement.

Pour FO DGFIP, cette stratégie ne peut être cautionnée et par conséquent, nous avons émis ainsi que les autres OS un vote négatif sur cette proposition de la Direction locale.

#### **Nouvelles modalités 2012, ISF :**

A partir de cette année, les contribuables dont le patrimoine sera égal ou supérieur à 1,3 M€ et inférieur à 3 M€, devront reporter leur montant d'actif net sur leur déclaration d'impôt. Cela donnera lieu à l'émission de deux avis d'imposition distincts, les services compétents pour le recouvrement seront le SIP ou la Trésorerie de proximité

Pour les patrimoines supérieurs à 3M€, le redevable déposera comme par le passé une déclaration d'ISF accompagnée de son paiement.

L'Administration indique que pour le département, l'ISF concerne 2000 contribuables. La partie contentieuse du recouvrement de l'ISF continuera d'être assurée par les services de fiscalité immobilière et patrimoniale.

**Pour FO DGFIP, ces nouvelles modalités vont se traduire par une augmentation de charge notamment au moment de la saisie par les secteurs d'assiette. De plus, elle induit une étape de plus vers le démantèlement des services de FI, démantèlement que nous dénonçons car ces services assurent une mission d'accueil de proximité auprès d'un public spécifique de contribuables.**

### **Enquête SAGERFIP :**

L'Administration a effectué une présentation succincte de l'enquête SAGERFIP, visant à recenser la ventilation des effectifs selon les métiers. L'enquête principale se fixe pour objectif de traduire les différences d'organisation dans l'exercice des missions entre les départements. Une enquête complémentaire, effectuée sur des services à compétences fiscales a vocation de mesurer le coût de l'impôt. La remontée de ces informations doit se faire au plus tard pour le 20 juin 2012 et devrait être effectuée tous les deux ans.

Des grilles ont été constituées pour tous les services départementaux avec une ventilation réalisée à la fois par activité et par grade (A+, A, B, C).

Par exemple, le bloc métier « fiscalité des particuliers » est divisé en quatre métiers :

- Assiette,
- Contentieux,
- Recouvrement amiable,
- Recouvrement forcé.

L'exercice consiste donc à cumuler pour chaque métier et par grade le nombre d'agents s'y consacrant.

**Nous avons interpellé la Directrice sur la finalité de l'enquête. Elle nous a indiqué que ce recensement est destiné à établir un état des lieux précis de la répartition des effectifs.**

L'Administration précise qu'avec cette enquête, elle disposera d'un outil pour faire des comparaisons sur l'organisation des services entre les départements.

Et puis l'objectif est également de répondre aux différentes enquêtes du Parlement, de l'IGF, ou de la Cour des Comptes dont le récent rapport réclamait la traduction des coûts des missions de la DGFIP en termes quantitatifs et qualitatifs.

**Pour FO DGFIP, il apparaît d'ores et déjà clairement que ce recensement fonctionnel des effectifs s'inscrit dans un cadre global de recherche de productivité et de diminution des coûts donc dans une vision seulement comptable du service public.**

**Nous considérons donc que quelles que soient leurs appellations, les TSM, ORE, MAGERFIP, TAGERFIP, SAGERFIP ne sont que des outils à supprimer toujours plus d'emplois !!**

**Pour FO DGFIP, seul un véritable recensement objectif et exhaustif des tâches, avec la mise en place des moyens nécessaires à leur accomplissement, peut préserver les missions et les conditions de travail des agents de la DGFIP.**

### **Présentation du tableau de veille sociale :**

Le tableau de veille sociale est un des axes de la DGFIP censé, au travers de 20 indicateurs, suivre l'évolution des conditions de travail dans les services.

Madame PY a indiqué que l'analyse de ces données objectives devrait permettre d'identifier les points de tension susceptibles de se créer dans certains services et de poser avec plus de réactivité les diagnostics afin d'envisager des réponses adaptées.

La périodicité du tableau de bord sera semestrielle. En plus des 20 indicateurs « socles » 31 indicateurs « optionnels » sont éventuellement accessibles. La Directrice a proposé aux organisations syndicales d'en discuter dans le cadre d'un prochain groupe de travail.

**En abordant ce point, la Directrice est revenue sur notre déclaration liminaire pour reprocher à notre délégation de rejeter d'emblée le tableau de veille. Nous lui avons répondu que son interprétation de nos propos liminaires était erronée et que pour nous il était prématuré de cautionner la mise en place de cet outil tant que nous n'en avons pas eu les restitutions.**

**A ce sujet la délégation FO a demandé que s'agissant d'un des éléments du plan d'action pour l'amélioration des conditions de travail, les restitutions du tableau de veille soient également données au CHS-CT.**

**Pour FO DGFIP, ce dispositif permettra peut être de poser plus rapidement les diagnostics d'alerte. Pour autant, quant aux solutions envisagées, il ne nous a pas échappé que l'administration souhaitait se cantonner aux recours des acteurs sociaux (médecin de prévention, assistantes sociales) qui font certes le maximum, mais dont l'action est de plus en plus difficile pour faire face à l'augmentation des agents en difficulté.**

**FO DGFIP** participera au prochain groupe de travail sur la question des indicateurs optionnels et nous proposerons que les suppressions d'emplois ayant touché les services départementaux figurent au nombre des indicateurs optionnels, alors que chacun sait qu'elles sont la cause majeure de la dégradation des conditions de travail.

**Questions diverses :**

Suite aux permanences sur la notation que nous tenons actuellement, nous avons pu constater que plusieurs agents n'avaient toujours pas reçu la notification de leur note finale 2012.

Autre phénomène observé : les fiches de notation sont bien souvent signées depuis le début avril par les notateurs et remises seulement fin avril aux agents..

Rappelons que la DGFIP a établi un calendrier serré pour la campagne 2012 de notation avec une date butoir de fin d'exercice au 20 avril 2012 et un délai technique d'un mois pour exercer un éventuel recours devant les CAP locales compétentes, soit au plus tard le 20 mai 2012.

Compte tenu des retards constatés, nous avons d'ores et déjà indiqué à l'Administration que le respect de ce calendrier semblait fort compromis.

**Les représentants FO DGFIP 29 se tiennent à la disposition des agents pour les aider à instruire leurs éventuels appels de notation.**

**Les représentants FO DGFIP 29 au CTL :** Murielle MORICCI (DDFIP Quimper) , Muriel PODEUR ( SIP Brest Abers) ; Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin) , Patrick VELIN (SIP Quimper Est), Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP).

**N'HESITEZ PAS A CONTACTER VOS REPRESENTANTS  
FO DGFIP ET A LEUR TRANSMETTRE VOS REMARQUES  
ET PROBLEMES AFIN QU'ILS PUISSENT AU MIEUX  
DEFENDRE VOS CONDITIONS DE TRAVAIL**



**BULLETIN d'ADHESION**

NOM : ..... Prénom : .....

Grade : ..... Indice ..... Quotité travail .....

Affectation : .....

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à ..... le .....

# DECLARATION LIMINAIRE **FO** DGFIP

## CTL DU 27 AVRIL 2012

Ce Comité technique local a notamment pour objet de présenter l'organisation de la campagne déclarative d'impôt 2012.

Contrairement à l'analyse de la Direction Générale qui considère que la précédente campagne IR était une réussite, le sentiment des agents ayant été confrontés à cet exercice est, quant à lui, bien plus critique.

En effet, l'augmentation constante de l'accueil physique, + 10% en 2011, la concentration de 56% de cet accueil sur les deux dernières semaines, soit 2 236 280 contribuables, font de cette période un cap de plus en plus difficile à vivre pour les agents.

Si l'on y ajoute la politique de suppressions d'emplois et les réformes incessantes, la campagne IR est devenue un exercice très délicat compte tenu des effectifs disponibles dans les SIP mais aussi dans les Trésoreries de proximité qui ont accueilli selon vos chiffres 23% de l'accueil en 2011.

Concernant les nouvelles modalités de déclaration et de paiement de l'impôt sur la fortune, en 2012 les contribuables déclareront désormais les éléments nécessaires à la détermination de leur base imposable, directement sur leur déclaration de revenu complémentaire. La gestion du recouvrement de l'ISF auparavant répartie entre SIE et SIP relèvera désormais de la compétence des SIP.

Outre que les obligations déclaratives désormais allégées vont générer des difficultés pour le contrôle des déclarations et du patrimoine des contribuables, nous nous interrogeons quant à la charge de travail supplémentaire que cette nouvelle gestion de l'ISF est susceptible de générer pour les secteurs d'assiette.

De même, nos inquiétudes sont également fortes quant au devenir des fiscalités immobilières face à cette modification des tâches et de la mission de contrôle.

Nous réaffirmons notre attachement au maintien de cette technicité spécifique et notre opposition au démantèlement de ces services.

Concernant la généralisation départementale de l'expérimentation du contrôle sur pièces à distance, nous avons bien noté que l'objectif central de ce dispositif est selon la DGFIP de « *trouver des solutions originales aux problèmes d'adéquation des emplois aux charges.* »

Pour **FO** DGFIP, Vous engagez de fait une nouvelle réforme en profondeur qui se rapproche pour la sphère des particuliers de l'organisation retenue pour les professionnels en séparant la gestion et le contrôle.

Ce dernier sera désormais concentré à terme dans les trois principales résidences du département. De l'expérience des collègues du Pôle Contrôle Expertise, nous pouvons déduire que cette organisation détériore la qualité du contrôle fiscal, car elle ne peut prétendre à assurer la même connaissance des dossiers et du tissu fiscal qu'apportent les structures de proximité.

Ne recommençons pas la même erreur en fragilisant nos petites résidences !.

Au lieu de réfléchir à un véritable état des lieux des charges de ses services fusionnés et à une adéquation réelle des moyens, la DGFIP en est donc réduite aujourd'hui à redéployer certaines missions pour pallier à la pénurie de personnels.

Nous nous opposons donc à la solution consistant à transférer sur les SIP le contrôle sur pièces des SIP-SIE, solution qui ne règle rien sur la question des moyens alloués dans le cadre de cette mission, et qui plus est, remet en cause la territorialité de l'impôt sur le revenu.

Autre sujet à l'ordre du jour de ce CTL, l'enquête SAGERFIP ou « *suivi actualisé et général des effectifs du réseau des finances publiques* », qui devrait servir périodiquement à recenser les effectifs de la DGFIP selon les métiers exercés.

Pour **FO DGFIP**, ce type d'enquête est loin d'être anecdotique et nul besoin d'être grand clerc pour imaginer les analyses que la Direction Générale pourrait tirer de ce type de recensement.

Les cadre généraux de l'enquête principale et de l'enquête complémentaire annoncent d'ores et déjà la couleur en indiquant l'objectif de « *traduire les différences d'organisation dans l'exercice des missions entre les départements* » et également de « *mesurer le coût de l'impôt.* »

A n'en pas douter, ce nouvel outil s'inscrit dans le cadre de récents rapports et notamment celui de la Cour des Comptes dont l'une des recommandations, comme à son habitude, est d'obtenir « des indicateurs de productivité en regard de l'évolution des effectifs et des coûts ».

Pour **FO DGFIP**, il s'agit donc bien de fixer de nouveaux objectifs à la DGFIP en mettant en compétition les services sans se préoccuper réellement des conditions de travail des agents et de l'exercice des missions compte tenu de l'hémorragie d'emploi qu'a subi cette Administration depuis sa création.

S'agissant des conditions de travail, vous nous présentez aujourd'hui le Tableau de veille sociale qui est l'une des composantes du plan d'action décliné sur le sujet par la Direction Générale.

Au vu des documents que vous nous avez fait parvenir en amont de ce CTL, la quantité des indicateurs à servir dans ce tableau augure certainement de difficultés pour les services RH qui devront le mettre à jour régulièrement, l'objectif étant de disposer d'informations permettant de détecter et de tenter de résoudre les problèmes avant qu'ils ne deviennent trop graves.

Pour **FO DGFIP**, la mise en place du Tableau de veille ainsi que les outils de prévention des risques doivent avoir un impact concret dans le quotidien des agents.

Notre constat et celui des agents est que, pour l'instant et parallèlement à tous ces outils de prévention des risques, les suppressions massives d'emplois et les restructurations continuent, qui plus est justifiées par des pseudos gains de productivité totalement invisibles sur le terrain.

Ce qui est bien visible en revanche c'est que les services croulent sous le poids du travail et que les agents en souffrent !

Le Tableau de veille qui est doté de nombreux indicateurs ne peut occulter la prise en compte des suppressions d'emplois dans les services alors que chacun sait qu'elles sont la cause centrale de la dégradation des conditions de travail.

En l'absence de l'intégration de cette donnée majeure et de résultats concrets pour l'amélioration des conditions de vie au travail des agents, le Tableau de Veille Social n'apparaîtrait que comme un outil statistique de plus.

Dans ces conditions **FO DGFIP** ne saurait être dupe et ne cautionnerait pas des actions visant d'avantage à dédouaner l'Administration de ses responsabilités qu'à réellement améliorer les conditions de travail des agents.